

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil onze
En exercice : 13 Le 18 novembre deux mil onze à 18 heures 30
Présents : 9 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 10 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2011
PRESENTS : MME MOUNIER
MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER – SUTRE –
TEILLET
EXCUSEE : MME COUTEAU
ABSENTS : MME BOUDOIRE - MM. CALVET – REMAUD
POUVOIR: Mme COUTEAU a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

201159d

Objet : Contrat enfance jeunesse 2^{ème} génération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 1^{ère} génération, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente (CAF), a expiré fin 2010.

Son renouvellement est effectué dans le cadre du CEJ 2^{ème} génération, pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014.

Suite aux différents travaux réalisés entre les services de la CAF, le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Braconne et Charente (compétente pour la mise en œuvre de ce contrat en partenariat avec les communes du territoire) et les élus référents à l'enfance jeunesse de la commune de JAULDES, afin de poursuivre la réflexion et les actions menées dans le cadre de la fiche projet : ALSH de JAULDES et selon les éléments présentés (données d'activités et budgets prévisionnels), voir documents joints à la délibération.

Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de s'engager sur l'action indiquée ci-dessus, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Braconne et Charente
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse Braconne et Charente

Fait à Jauldes, le 21 novembre 2011

Le Maire
Eric SAVIN

Affiché le : 30 novembre 2011
Certifié exécutoire le

